



N° de résolution
ou annotation

Règlements du Village de Pointe-Lebel

RÈGLEMENT NUMÉRO 453-2014 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2013

Séance ordinaire du conseil municipal du Village de Pointe-Lebel, tenue le 12 mai 2014 à 20h00, au lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

Monsieur Normand Morin, maire
Monsieur Jean-Claude Cassista, conseiller
Madame Cécile R. Gagnon, conseillère
Monsieur Dany Lafontaine, conseiller
Madame Lise Arsenault, conseillère
Monsieur Jean-Denis Vachon, conseiller
Monsieur Jacques Ferland, conseiller

Tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Madame Nadia Allard, directrice générale est également présente.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Lebel a adopté le règlement 448-2013 concernant une allocation de transition à toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les vingt-quatre mois qui précède la fin de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis d'abroger le règlement 448-2013;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été présenté à la séance ordinaire du 14 avril 2014.

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le règlement numéro 448-2013 est abrogé en entier.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 14 avril 2014
RÉSOLUTION : 2014-05-106
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 12 mai 2014
AVIS PUBLICATION : ~~20 mai 2014~~ 11 juin 2014
ENTRÉE EN VIGUEUR : Conformément à la loi

Normand Morin,
Maire

Nadia Allard,
Directrice générale